

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**LA CASE DE SANTÉ
17 Place Arnaud Bernard
31000 TOULOUSE**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

BGR AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

*Inscrite sur la liste nationale
Des commissaires aux comptes
Et rattachée à la CRCC de Toulouse*

**BGR AUDIT SARL au Capital de 10.000 € - Siège social : 8, rue Jules de Lahondès - 31300 TOULOUSE
Tél: 05 61 59 48 49 - Mail: bgr.audit@orange.fr
SIRET 531 356 277 000 16 - TVA intracommunautaire : FR 40 531 356 277**

LA CASE DE SANTÉ
17 Place Arnaud Bernard
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LA CASE DE SANTÉ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, nous devons formuler l'observation suivante qui ne constitue pas une réserve : en application du règlement ANC n°2022-6 du 4 novembre 2022, l'exercice 2025 correspond à la première application du Nouveau Plan Comptable, ce qui constitue un changement de méthode. L'annexe des comptes annuels de l'association vient en préciser l'incidence dans la présentation des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-74 et R.821-74 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne le rattachement des subventions et des produits à recevoir.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'expert-comptable de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-54 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

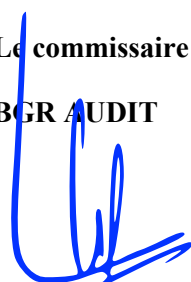
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 12 juin 2026,

Le commissaire aux comptes

BGR AUDIT



Thierry BERGE

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	2 200,00	2 200,00		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	158 000,00		158 000,00	158 000,00
Constructions	244 550,83	105 663,89	138 886,94	151 329,44
Installations techniques, matériels et outillage industriels	27 681,93	27 681,93		
Autres immobilisations corporelles	72 746,67	50 661,64	22 085,03	25 814,53
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	152,50		152,50	152,50
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 288,00		1 288,00	1 288,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	506 619,93	186 207,46	320 412,47	336 584,47
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	8 780,76		8 780,76	4 779,28
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	5 906,76		5 906,76	8 800,73
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 321,07		11 321,07	3 573,49
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	297 760,07		297 760,07	139 408,92
Charges constatées d'avance	500,62		500,62	1 951,43
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	76 291,19		76 291,19	149 215,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	400 560,47		400 560,47	307 728,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	907 180,40	186 207,46	720 972,94	644 313,32



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	122 476,41	216 880,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 15 897,88	- 94 404,13
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	106 578,53	122 476,41
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325 899,27	345 586,42
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 487,44	31 373,06
Dettes fiscales et sociales	114 794,70	144 877,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	149 213,00	
TOTAL DETTES (IV)	614 394,41	521 836,91
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	720 972,94	644 313,32



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	92 391,38	66 013,29
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 108 355,56	1 146 650,73
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	32 535,00	5 652,00
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		30 190,56
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 818,20	189,28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 236 100,14	1 248 695,86
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	-4 001,48	71,92
Autres achats et charges externes	264 622,06	253 947,52
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	56 298,67	60 787,40
Salaires	688 245,70	749 614,20
Cotisations sociales	218 065,62	253 307,07
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 895,05	18 839,50
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	5 452,34	3 506,78
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 247 577,96	1 340 074,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 477,82	-91 378,53
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	708,95	3 573,65
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	708,95	3 573,65
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 129,01	5 412,93
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	5 129,01	5 412,93
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 420,06	-1 839,28
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-15 897,88	-93 217,81
Produits exceptionnels (V)		1 654,97
Charges exceptionnelles (VI)		2 841,29
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 186,32
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 236 809,09	1 253 924,48
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 252 706,97	1 348 328,61
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-15 897,88	-94 404,13



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **720 972,94 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-15 897,88 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Le stock de consommables médical, de fournitures et produits d'entretien a ainsi été valorisé au 31/12/2025 pour 8 781 euros

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations proratisée au regard de la période de couverture de la subvention. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, mais que

les subventions n'ont pas encore été reçues.

Subventions reçues

L'association s'est vue octroyée au cours de l'exercice des subventions de fonctionnement pour un montant de 1 145 353.56 euros dont le détail est le suivant :

COPAM 31 - Teulade : 19 145.56€

CPAM 31 - FPM : 19 064€

CPAM 31 - Accord national : 181 384€

CPAM 31 - ROSP : 4290€

CPAM 31 - ASS : 10 000€

Conseil départemental Haute-Garonne : 25 000€

Mairie de Toulouse : 14 800€

ARS : 374 085€

CPAM 75 - PEPS : 98 735€

CPAM 75 - Secpa : 384897€

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Le montant du passif social au 31/12/2025 est évalué à 19460€

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022 06 modifiant le règlement ANC n°2014 03 relatif au Plan comptable général. Cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation, sans incidence autre que de présentation sur les comptes comparatifs, hors reclassements éventuels destinés à se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement. Il entraîne également la suppression de la technique des transferts de charges et, en conséquence, des comptes de transferts de charges d'exploitation, financières et exceptionnelles (comptes 791, 796 et 797), les ajustements étant désormais comptabilisés par le crédit des comptes de charges concernés ou via les nouveaux comptes créés à cet effet.

Les tableaux de bilan, de compte de résultat et d'annexe ont été adaptés aux nouveaux modèles réglementaires. Les montants de l'exercice précédent sont présentés sans retraitement, selon l'ancien modèle, en information comparative. Les impacts de ce changement de méthode sont exclusivement liés à ces reclassements et n'ont pas d'incidence significative sur le niveau des capitaux propres ni sur le résultat net au titre de l'exercice d'ouverture de la réforme.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	2 200,00			2 200,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	158 000,00			158 000,00
Constructions	244 550,83			244 550,83
Installations techniques, matériel et outilla...	27 681,93			27 681,93
Autres immobilisations corporelles	70 023,62	2 723,05		72 746,67
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	152,50			152,50
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 288,00			1 288,00
TOTAL	503 896,88	2 723,05		506 619,93

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			2 200,00			2 200,00
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			93 221,39	12 442,50		105 663,89
Installations techniques, matériel et outill...			27 681,93			27 681,93
Autres immobilisations corporelles			44 209,09	6 452,60	0,05	50 661,64
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			167 312,41	18 895,10	0,05	186 207,46

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 288,00	1 288,00		
Clients douteux				
Autres créances clients	11 321,07	11 321,07		
Personnel et comptes rattachés	6 809,25	6 809,25		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 555,04	1 555,04		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	280 554,31	280 554,31		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	8 841,47	8 841,47		
Charges constatées d'avance	500,62	500,62		
TOTAL	310 869,76	310 869,76		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL					
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL					



Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	325 899,27	19 988,50	83 060,66	222 850,11
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 487,44	24 487,44		
Personnel et comptes rattachés	40 172,12	40 172,12		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	61 805,11	61 805,11		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 817,47	12 817,47		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	149 213,00	149 213,00		
TOTAL	614 394,41	308 483,64	83 060,66	222 850,11
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	109 687,15			
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires			
TOTAL			

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation						
Subventions d'investissement						
TOTAL						



Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	Montant
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie	
Legs ou donations - art. 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus pas legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destonés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GÉNÉRAL	

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	6 353,51	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	39 641,67	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	16 976,91	
État - Charges à payer	11 737,00	
TOTAL	74 709,09	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes		
Afférents aux services autres		
TOTAL		



Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à un montant global de 115958€